

DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 1 janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu la décision de création du Conseil d'Administration de l'Université en date du 10 Juillet 2000

Vu les pièces justificatives produites par M. MATTHIEU BEGIN, né le 7 mars 1978 à SAVIGNY SUR ORGE (091), en vue de son inscription au Diplôme inter universitaire DE MEDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT


Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
le **DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE DE MEDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT**

est décerné à **M. MATTHIEU BEGIN**

au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Fait à Reims, le 15 septembre 2006

Le Président de l'Université



Gérard MARY

Le titulaire